

# RESOLUTION

(art. 113 al. 1 LOCRP)

<b>Auteur</b>	Les Verts, par Jérôme Fournier (suppl.) et Aurelian Mascitti
<b>Objet</b>	Moratoire sur le déploiement de la 5G en Suisse, dans l'attente du rapport du groupe de travail chargé d'analyser les risques de cette technologie
<b>Date</b>	11.03.2019
<b>Numéro</b>	7.0108

---

Les opérateurs de téléphonie mobile s'apprêtent à lancer le réseau 5G en Suisse entre 2019 et 2020. Fin février 2019, moins de deux mois après l'attribution des fréquences par l'OFCOM, Sunrise annonçait déjà que son réseau de téléphonie mobile 5G serait activé dès le mois de mars dans 150 villes et localités de Suisse, après avoir mis en service la première antenne de Suisse à côté de son siège à Zurich.

Grâce à une augmentation considérable de la bande passante, l'utilisateur pourra surfer jusqu'à 100 fois plus vite que ce que permet l'actuelle 4G, avec aussi la perspective d'un nombre démultiplié de connexions et d'usages pour l'économie, l'industrie et la santé.

Pourtant, en septembre 2017, plus de 170 scientifiques issus de 37 pays ont signé un appel demandant un moratoire sur le déploiement de la 5G. Selon eux, «La 5G entraînera une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications déjà en place. (...) Le déploiement de la 5G revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international.»

La 5G se caractérise en effet par une augmentation des rayonnements (fréquence plus élevée, débits de données plus élevés, plus de clients, puissances plus importantes, plus d'antennes) par rapport à la 3G ou la 4G. Un autre problème pourrait venir des fréquences de transmission des paquets de données, dont les effets biologiques n'ont pas été testés scientifiquement, ni par les fabricants d'équipements de radiotéléphonie, ni par les instances gouvernementales, ni par les organismes chargés d'établir les normes admissibles d'irradiation, ni bien sûr par les opérateurs. Les valeurs limites actuelles sont basées sur l'hypothèse dépassée que les seuls effets critiques pour la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques sont de nature thermique, alors que de nombreux scientifiques ont démontré qu'il y avait bien des affections et des effets qui n'ont absolument rien à voir avec les effets thermiques.

Augmenter l'irradiation de la population pour l'implémentation de la 5G pourrait faire monter en flèche le nombre de personnes atteintes du syndrome d'électro hypersensibilité (EHS), voire même être la cause de maladies plus graves. La 5G pourrait aussi affecter les insectes pollinisateurs. Les effets délétères de la téléphonie mobile sur le comportement des abeilles mellifères ayant déjà été constatés.

La conseillère fédérale Doris Leuthard a mis sur pied, au mois de septembre 2018, un groupe de travail sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement, dont la mission est d'étudier les outils nécessaires à l'instauration d'un réseau 5G et des risques qui en découlent en matière de rayonnement à court et à moyen terme. Il se penchera également sur les valeurs limites à adopter en la matière en tenant dûment compte du principe de précaution. Les recommandations de ce groupe de travail devraient être présentées à la mi-2019.

## Conclusion

Le Grand Conseil valaisan demande au Conseil fédéral d'instaurer un moratoire sur le déploiement de la 5G en Suisse, au moins jusqu'à ce que le rapport du Groupe de travail de l'OFEV chargé d'analyser les risques sanitaires de cette technologie en matière de rayonnement soit rendu public.